

Caricatures de Mahomet : *Charlie Hebdo* a été relaxé

NOUVELOBS.COM | 23.03.2007 | 09:17

L'hebdomadaire, qui avait publié des caricatures du prophète en février 2006, était poursuivi par des organisations musulmanes. L'UOIF interjette appel.



Philippe Val (AP)

Le tribunal correctionnel de Paris a relaxé, jeudi 22 mars, Philippe Val, directeur de publication de l'hebdomadaire satirique *Charlie Hebdo*, poursuivi pour avoir publié des caricatures de Mahomet considérées comme injurieuses pour les musulmans. Lors de l'audience, le représentant du ministère public avait requis la relaxe de Philippe Val, jugé pour "injure publique envers un groupe de personnes en raison de leur appartenance à une religion".

La Grande mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), composantes du Conseil français du culte musulman, auxquelles s'est jointe la Ligue islamique mondiale, poursuivaient trois dessins publiés en février 2006 par *Charlie Hebdo*. Peu après l'annonce du verdict, l'UOIF a annoncé son intention d'interjeter appel.

Celui de "Une", réalisé par Cabu, représente, sous le titre "Mahomet débordé par les intégristes", un prophète soupirant: "C'est dur d'être aimé par des cons"; le deuxième montre le prophète coiffé d'un turban sur lequel est inscrit le premier pilier de l'Islam ("Il n'y a qu'un seul dieu et Mahomet est son prophète") et d'où sort la mèche d'une bombe; le troisième montre Mahomet sur un nuage accueillant des terroristes en leur disant: "Arrêtez, arrêtez, nous n'avons plus de vierges". Les deux dernières caricatures avaient été commandées et publiées par le quotidien danois *Jyllands-Posten*.

Amalgame

Les avocats des organisations musulmanes ont affirmé, sans paraître pour autant convaincus, que ces caricatures faisaient l'amalgame entre islam et terrorisme. La défense de *Charlie Hebdo* a fait de ce procès celui de la liberté d'expression et de la laïcité, faisant citer de nombreux témoins comme François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, ou François Bayrou, président de l'UDF et candidat à l'élection présidentielle.

Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et des cultes, s'est invité dans le débat en adressant à la défense de Charlie Hebdo une lettre de soutien, lue à l'audience, au grand dam du CFCM.

"Si l'on n'a plus le droit de rire des terroristes, que reste-t-il comme arme au citoyen?", s'était interrogé à l'audience Philippe Val, directeur de publication de *Charlie Hebdo*, qui encourt six mois d'emprisonnement et 22.500 euros d'amende.

Le *Jyllands-Posten* satisfait

De son côté, le *Jyllands-Posten* - quotidien danois qui avait publié le premier des caricatures de Mahomet - s'est félicité jeudi du jugement de la justice française. Dans un communiqué sur le site internet du quotidien *Jyllands-Posten*, le rédacteur en chef du journal, Carsten Juste, a estimé que "rien de moins qu'un acquittement complet aurait été une catastrophe pour la liberté d'expression et la fondation entière de notre société démocratique".

"Il a surtout été très réjouissant de constater que les intellectuels français de tous les horizons politiques ont soutenu sans hésitation le principe de la liberté d'expression", a ajouté Carsten Juste.